

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

NOTE D'INFORMATION

Extrascolaire du 7 au 30 juillet 2021

L'accueil de loisirs se fera dans l'application des préconisations sanitaires

► ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs Intercommunal est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir. Il fonctionnera **sur le temps extrascolaire**. La capacité d'accueil **est exceptionnellement de 20 enfants (8 enfants moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans)**. L'Accueil de Loisirs est ouvert pour la période du 07 au 30 juillet aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

Le Planning d'activités pour les vacances d'été vous sera communiqué ultérieurement par le directeur de la structure.

► JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs est ouvert du 07 au 30 juillet 2021 du Lundi au vendredi : de 8h00 à 18h00 - **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs.**

► CONDITIONS D'ACCUEIL PARTICULIERES - COVID 19

Un espace dédié d'accueil : L'accueil de l'enfant se fera à la porte d'entrée de l'accueil de loisirs, une table sera positionnée devant la porte pour que les parents signent la feuille de présence avec **leur stylo**. Nous rappelons que c'est **une seule famille par zone d'accueil le matin comme le soir**.

Une note d'information est affichée à l'extérieur du bâtiment afin de connaître les modalités d'accueil des parents et enfants ainsi que les consignes de gestes barrières mises en place, selon le protocole établi (à disposition de la famille).

Les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant d'aller à l'accueil de loisirs. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 38, les parents doivent garder leurs enfants à domicile.

► ACCUEIL DU MATIN JUSQU'A 9H00

Les parents emmènent leurs enfants directement à l'accueil de Loisirs, tout en respectant le protocole mis en place pendant la crise sanitaire.

► ACCUEIL DU SOIR A PARTIR DE 17H00

Les parents récupèrent leurs enfants à l'Accueil de Loisirs à partir de 17h00, tout en respectant le protocole mis en place pendant la crise sanitaire.

► FREQUENTATION

Inscription par jour daté,

► INSCRIPTION

Dans la limite des places disponibles (20 places) et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers selon les critères définis ci-dessus.

Pour les parents divorcés/séparés et en cas de garde alternée de l'enfant, chacun des parents doit constituer un dossier.

► RÉCEPTION DES DOSSIERS

Accueil de Loisirs aux horaires habituels d'ouverture ou exceptionnellement par mail.

Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs (02.37.97.10.16.- 06.70.88.12.76) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).

► ENCADREMENT

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

► REPAS

Nous vous rappelons que l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant de venir à l'Accueil de Loisirs. Le repas du midi est confectionné par le service de restauration de la Commune nouvelle d'Arrou. Le goûter est quant à lui géré par la directrice.

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION

- **Carnet de santé de l'enfant** (photocopie pages vaccinations)
- **Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** «
- **Livret de famille** individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- **Fiche sanitaire** de liaison
- **Décision du tribunal** notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- **P.A.I.** (protocole d'accueil individualisé)
- **Certificat médical d'aptitude** à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)

TARIFS extrascolaire :

Le prix de la journée à l'Accueil de Loisirs « le Jardin des Elfes » comprend le repas, le goûter et les diverses activités.

Sortie exceptionnelle : 4,22 € par jour (transport compris).

Revenus nets mensuels du foyer	TARIFS - Famille de la C.D.C.	TARIFS- Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5,81 €	10,38 €
• de 751 € à 1 100 €	7,18 €	12,08 €
• de 1 101 € à 1 400 €	8,38 €	13,23 €
• de 1 401 € à 1 700 €	9,46 €	14,50 €
• de 1 701 € à 2 000 €	10,83 €	15,71 €
• de 2 001 € à 2 300 €	11,96 €	16,92 €
• plus de 2 300 €	13,11 €	18,02 €

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus N-1.
- ✓ Dégressivité de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant fréquentant l'Accueil de Loisirs.
- ✓ Le règlement sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun (Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun).
- ✓ En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation) et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.

Le En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs. Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi**...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés. **Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs.** En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **15,61 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ Paiement par chèque (envoi postal) au Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun.
- ✓ Paiement par virement au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement en espèces (jusqu'à 300 €) et en Carte Bancaire au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par chèque CESU au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

023015 - 0 TRESORERIE DE CHATEAUDUN

Coordonnées

Adresse 14 RUE DE LA MADELEINE
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Adresse postale BP 60115
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Téléphone 02 37 45 22 62

Télécopie 02 37 45 94 73

Mél t028015@dafip.finances.gouv.fr

Siret 13001016800255

Coordonnées bancaires

RIB

Code flux 053	Auto / Classique Automatisé	Code banque 30001	Code guichet 00284	N° compte D280000000 - 18
------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------	------------------------------

IBAN

Code flux 053	Auto / Classique Automatisé	ZONE1 FR70	ZONE2 3000	ZONE3 1002	ZONE4 8402	ZONE5 8000	ZONE6 0000	ZONE7 018	BIC associé BDFEFRPPCCT
------------------	--------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	----------------------------

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

COVID 19- Extrascolaire du 07 au 30 juillet 2021

- Nom de l'enfant : ► Prénom de l'enfant :
- Date de naissance :/...../..... ► Age : ::
- Pointure de l'enfant : ► Classe fréquentée en septembre 2021 :
- Garçon Fille

Date et heure de réception
du dossier d'inscription :

.....
.....

Cadre réservé à l'Accueil de Loisirs

• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

PERSONNE RESPONSABLE : PERE MERE TUTEUR

- Nom et prénom du responsable :
- Adresse domicile :
- Code postal : ► Commune :
- Téléphone fixe : ► Téléphone travail :
- Téléphone portable :
- Courriel

PERSONNE CONJOINT(E) : PERE MERE Autres (à préciser):

- Nom et prénom du responsable :
- Adresse domicile :
- Code postal : ► Commune :
- Téléphone fixe : ► Téléphone travail :
- Téléphone portable :
- Courriel

SITUATION FAMILIALE :

- Nombre total d'enfants : ► Nombre d'enfants à charge :
- Marié (e) Célibataire Divorcé (é) Pacsé (e) Séparé (e) Union maritale Veuf (ve)
- Autre
- Décision du jugement (joindre une copie)

PROFESSION :

- Madame:..... ► Lieu de travail :
- Monsieur:..... ► Lieu de travail :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

AUTORISATION DES PARENTS 2021

► **Je soussigné (e) :**

► **Responsable de l'enfant :**

► **Autorise** l'équipe d'animation à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs :

OUI NON

► **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs : OUI NON

► **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à utiliser les photos et les films de mon enfant dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, bulletin communal et intercommunal...) :

OUI NON

► **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon (mes) enfant(s) dans leur véhicule, si nécessaire : OUI NON

► **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement : OUI NON

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

①

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

②

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

③

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

①

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

②

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

③

► Tél. fixe : ► Travail : ► Portable :

► Nom du médecin traitant : ► N° téléphone :

► En cas d'absence de celui-ci, nom et n° de téléphone d'un autre médecin à contacter :

.....

► Le : ► Signature du représentant légal :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

Fréquentation de l'enfant à l'Accueil de Loisirs dont la capacité d'accueil est de 20 enfants

{Case (s) à cocher et remplir les heures}

Mercredi 07 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Jeudi 08 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Vendredi 09 JUILLET 2021 heure d'arrivée : heure de départ :

Lundi 12 JUILLET 2020 : heure d'arrivée : heure de départ :

Mardi 13 JUILLET 2020 : heure d'arrivée : heure de départ :

Jeudi 15 JUILLET 2020 : heure d'arrivée : heure de départ :

Vendredi 16 JUILLET 2020 heure d'arrivée : heure de départ :

Lundi 19 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Mardi 20 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Mercredi 21 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Jeudi 22 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Vendredi 23 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Lundi 26 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Mardi 27 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Mercredi 28 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Jeudi 29 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Vendredi 30 JUILLET 2021 : heure d'arrivée : heure de départ :

Le :...../.... /2021

Signature du représentant légal :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles

 <p>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</p>	<p>Enfant : Nom :</p> <p>Prénom:</p> <p>Date de naissance : Garçon : <input type="checkbox"/> Fille : <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse :</p>
	<p>.....</p>

Accueil de Loisirs - Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

II – Renseignements médicaux concernant l'enfant : L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

Allergies : Médicamenteuses : oui non Asthme : oui non Alimentaires : oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre

L'enfant dispose-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ? Oui Non Si oui, joindre une copie

L'enfant est-il en situation de handicap ? Oui Non

III - Recommandations utiles des parents :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

• **AUTORISATION DES PARENTS**

▶ **Je soussigné (e) :**

▶ **Responsable de l'enfant :**

Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

①

▶ Tél. fixe : ▶ Travail : ▶ Portable :

②

▶ Tél. fixe : ▶ Travail : ▶ Portable :

Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

①

▶ Tél. fixe : ▶ Travail : ▶ Portable :

②

▶ Tél. fixe : ▶ Travail : ▶ Portable :

▶ Le : ▶ Signature du représentant légal :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

REGLEMENT INTERIEUR - ACCUEIL DE LOISIRS

REGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Période : Janvier 2021 à août 2021

Périscolaire (matin/soir) – Mercredi - Vacances

► Généralités

Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille sur le temps périscolaire (matin/soir), mercredi et extrascolaire les enfants de 3 ans à 11 ans. La CAF et la MSA participent au financement de la structure. Les accueils de loisirs de Brou (« le Jardin des Elfes » et « Brou Juniors »), de la Commune nouvelle d'Arrou (« Ile aux enfants »), d'Unverre, de la Bazoche-Gouet et de Cloyes les Trois Rivières (« Les Petites Canailles ») ne sont pas une « garderie », mais une structure qui prend en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet éducatif.

► Inscription

Périscolaire matin/soir :

- **Inscription par jour daté, le matin et/ou le soir.** Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (matin et/ou soir) est à renseigner.
- **En cas d'absence de l'enfant à l'accueil de loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir responsable de l'accueil de loisirs.**
- **Accueil le matin et le soir de tous les enfants scolarisés dans la commune même si la famille ne réside pas sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun.**
- **L'aide aux devoirs proposée tous les soirs en périscolaire dans les accueils de loisirs** est un service complémentaire et gratuit. Toutefois, il est à rappeler que ce service ne doit pas se substituer à la responsabilité éducative des parents (devoirs faits ou non) et ne doit aucunement engager l'équipe encadrante.

Mercredi :

- **Inscription par jour daté, à la journée) ou à la demi-journée (avec repas ou sans repas).**
- **Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (journée ou demi-journée) est à renseigner.**

Période extrascolaire (vacances) :

- **A la journée.**
- La priorité des inscriptions est donnée sur une période déterminée aux familles résidents sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun et/ou aux familles dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun par rapport aux autres familles (familles résidant hors CDC dont les enfants ne sont pas scolarisés sur le territoire de la CDC) soit :
 - **Distribution des dossiers d'inscription « petites vacances » 15 jours** avant la période d'ouverture de l'accueil : priorité pendant les premiers 8 jours aux familles (familles CDC, familles dont les enfants sont scolarisés sur la CDC) puis ouverture à toutes les familles à partir du 9^{ème} jour.
 - **Distribution des dossiers d'inscription « grandes vacances » 1 mois** avant la période d'ouverture de l'accueil : priorité pendant 15 jours aux familles (familles CDC, familles dont les enfants sont scolarisés sur la CDC) puis ouverture à toutes les familles à partir du 16^{ème} jour.
 - Ces délais de distribution des dossiers d'inscription peuvent varier selon des conditions particulières. Cette règle de priorité famille s'adaptera aux dates de distribution.

Période périscolaire (matin/soir), mercredi et extrascolaire (vacances) :

- **Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.**
- **Dossier d'inscription** disponible à l'accueil de loisirs fréquenté, en mairie et téléchargeable sur certains sites internet communaux.

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

- **Réception des dossiers** : - accueil de loisirs.
- **L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le périscolaire, les accueils de loisirs et l'école de musique.**
- **Les délais de prévenance pour annuler une inscription d'un enfant :**

Les délais de prévenance passent de 48h à 4 jours ouvrés, ce qui laisse plus de temps au directeur de la structure pour informer les familles de la place à nouveau disponible

Mise en place de pénalités financières en cas d'annulation de l'inscription de l'enfant (matin/soir, mercredi, vacances) sans avoir prévenu ou hors délais de prévenance, valable du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 :

1^{ère} fois : application de la tarification (tarifs périscolaire et/ou extrascolaire)

Ex : une famille a inscrit son enfant à l'accueil de loisirs Les petites canailles, le mercredi 4 novembre 2020 à une tarification de 13.70 € la journée ; si la famille ne prévient pas dans les 4 jours ouvrés, il sera facturé à la famille le montant de la journée.

2^{ème} fois : application de la tarification (tarifs périscolaire et/ou extrascolaire) + majoration de 100%

Ex : une famille a inscrit son enfant à l'Accueil de loisirs Les petites canailles, le mercredi 16 décembre 2020 à une tarification de 13.70 € la journée ; si la famille ne prévient pas dans les 4 jours ouvrés, il sera facturé à la famille le montant de la journée + la majoration de 100%.

En cas de récurrence (3^{ème} fois...), il sera appliqué à nouveau la tarification (tarifs périscolaire et ou extrascolaire) + majoration de 100%. Au 1^{er} septembre de l'année N + 1, le comptage de situations évoquées ci-dessous par famille (annulation de l'inscription de l'enfant sans avoir prévenu ou prévenu hors délais de prévenance) revient à zéro.

- **En cas d'allergies alimentaires (Projet d'Accueil Individualisé transmis par les parents)** et si le prestataire en charge de la fabrication des repas ne peut pas fournir un repas adapté, une réduction de 20 % sera appliquée sur le tarif journée ou sur le tarif journée matin avec repas.

► Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- Attestation d'assurance responsabilité civile « individuelle » ou « extra-scolaire » (durée de validité 1 an)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)
- Fiche sanitaire de liaison
- Livret de famille
- Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)

► Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalades...).

► Accueil

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant (s) devront émarger une feuille de présence, le matin et le soir. **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'accueil de loisirs.**

► Activités extrascolaire

Afin de profiter des différentes sorties et activités particulières, il est impératif d'inscrire votre enfant à l'avance, à l'accueil de loisirs même, le nombre de places étant limité dans le bus et sur le lieu de l'animation.

Pour éviter de pénaliser les groupes d'enfants, il est demandé aux parents :

- D'être ponctuels (veiller aux horaires de départ du bus) ;
- D'avertir le responsable de l'accueil de loisirs en cas de désistement (avant 9 heures) ;
- De respecter les différentes recommandations.

Au cours des divers séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation). Le transport des enfants sur les sorties est assuré par une compagnie privée de bus. En cas de désaccord des familles, celles-ci doivent en avertir impérativement le responsable de l'accueil de loisirs.

► Discipline

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la commission petite enfance-enfance-jeunesse, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'accueil de loisirs pourra être proposée.

► Tarifs

Le prix de la journée à l'Accueil de Loisirs comprend le repas, le goûter et les diverses activités.

Sortie exceptionnelle : 4,22 € par jour (transport compris).

Revenus nets mensuels du foyer	TARIFS Famille de la C.D.C.	TARIFS Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5,81 €	10,38 €
• de 751 € à 1 100 €	7,18 €	12,08 €
• de 1 101 € à 1 400 €	8,38 €	13,23 €
• de 1 401 € à 1 700 €	9,46 €	14,50 €
• de 1 701 € à 2 000 €	10,83 €	15,71 €
• de 2 001 € à 2 300 €	11,96 €	16,92 €
• plus de 2 300 €	13,11 €	18,02 €

- ✓ **Les tarifs** sont calculés en fonction de vos revenus N-1.
- ✓ **Dégressivité de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant fréquentant l'Accueil de Loisirs.**
- ✓ **Le règlement** sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun (Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun).
- ✓ **En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation)** et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

MODALITES DE PAIEMENT

- ✓ Paiement par chèque (envoi postal) au Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun.
- ✓ Paiement par virement au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

028015 - 0 TRESORERIE DE CHATEAUDUN

Coordonnées

Adresse 14 RUE DE LA MADELEINE
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Adresse postale BP 60115
28205 CHATEAUDUN CEDEX

Téléphone 02 37 45 22 62
Télécopie 02 37 45 94 73
Mél t028015@dafip.finances.gouv.fr
Siret 13001016800255

Coordonnées bancaires

RIB									
Code flux	Auto / Classique	Code banque				Code guichet	N° compte		
053	Automatisé	30001				00284	D280000000 - 18		
IBAN									
Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR70	3000	1002	8402	8000	0000	018	BDFEFRPPCT

- ✓ Paiement en espèces (jusqu'à 300 €) et en Carte Bancaire au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par chèque CESU au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque, espèces (jusqu'à 300 €), carte bancaire et Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Absence le jour d'une sortie exceptionnelle, sans justificatif et sans en avoir prévenu les responsables des Accueils de Loisirs : la Communauté de Communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'appliquer une pénalité. A savoir : montant de la journée x 2.

Sécurité – Hygiène

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier d'inscription), l'autorisation médicale. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins. Le responsable de l'accueil de loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène et de propreté (poux,...). Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans leur véhicule personnel, dans le respect du Code des assurances.

Assurance

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle intervient en complément de l'assurance familiale.

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

► Divers

Pour les jeunes enfants, 3 et 4 ans notamment, prévoir des vêtements de rechange et avertir si la sieste est recommandée ; En cas d'activités « piscine », prévoir des vêtements de bain et une serviette, ainsi que les casquettes (ou chapeaux) ; En cas d'activités nautiques, canoë-kayak, aviron, planche à voile, le test d'aisance aquatique est exigé ;

Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Une autorisation des parents est requise.

► Repas

Nous vous rappelons que l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant de venir à l'accueil de loisirs. Le goûter est fourni et pris à l'accueil de loisirs. Les goûters personnels ne sont pas autorisés. Lors des sorties, des repas froids sont prévus. Le goûter est également fourni et pris à l'accueil de loisirs.

► **Je, soussigné (e) :** Père Mère Responsable légal de l'enfant

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :

M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'accueil de loisirs.

Le :

Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :

Responsable de l'accueil de loisirs :